



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 25/05/2023

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE À LE CHASTANG

Le conseil municipal ayant perdu plus du tiers de ses membres suite à la démission de cinq conseillers municipaux dont deux adjointes au maire, une élection municipale partielle complémentaire doit être organisée dans la commune de Le Chastang.

Les électeurs et électrices de Le Chastang sont convoqués le **dimanche 18 juin 2023** en vue de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux. En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le **dimanche 25 juin 2023**.

Les candidatures devront être déposées à la préfecture – bureau des élections (sur rendez-vous préalable au 05.55.20.55.66) :

1^{er} tour :

- du mardi 30 mai au mercredi 31 mai 2023 de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- le jeudi 1^{er} juin 2023 de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

En cas de 2^e tour :

- le lundi 19 juin 2023 de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- le mardi 20 juin 2023 de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Précisions :

- Les candidats non élus au 1^{er} tour sont automatiquement candidats au 2^{ème} tour.
- Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex